



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2022-55
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
17 route de la vallée

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société DA CUNHA RENOVATION,

Considérant l'occupation du domaine public pour la réalisation d'un bateau,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, de régler la circulation.

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux, la circulation sera alternée par feux tricolores à compter du 13 octobre 2022 pour une durée de 6 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- société DA CUNHA RENOVATION,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 11 octobre 2022

Par délégation du Maire,
L'Adjointe chargée de l'urbanisme,
Estelle PRUVOST

